

## L'eau et l'alcool, un risque stupide



La belle vie, c'est rien de mieux que de passer une belle journée au bord de l'eau, les jambes au soleil avec un apéro bien froid dans la main.

C'est que l'on fait au chalet, assis sur un quai et aussi en bateau.

Il n'y a rien de mal à prendre un verre au chalet ou assis sur le quai. Cependant, on peut avoir de gros problèmes quand on prend un verre à bord d'un bateau. Ces problèmes sont de nature légale, mais ils sont reliés à des dangers bien réels.

Dans la plupart des provinces canadiennes, il n'y a que quelques cas où il est permis de boire de l'alcool à bord d'un bateau. C'est-à-dire si le bateau est amarré à quai ou à l'ancre pour la nuit. Autrement dit, si vous ne comptez pas le conduire pour aller où que ce soit. De plus, le bateau doit être considéré comme étant une résidence, incluant des endroits pour dormir, une cuisine et une toilette.

Toutefois, trop de plaisanciers voient leur bateau comme une extension du patio de leur chalet ou de leur quai, et c'est une erreur.

Premièrement, il existe des ramifications légales au fait de boire de l'alcool en bateau. Si vous conduisez un bateau et que vous êtes trouvé coupable de conduite en état d'ébriété au sens de la loi, vous serez traité de la même manière que si vous conduisez une auto. Dans la plupart des provinces, cela signifie que vous perdez automatiquement votre permis de conduire une automobile.

Le Conseil canadien de la sécurité nautique, un organisme sans but lucratif qui se consacre à la promotion de la sécurité nautique, a mené en collaboration avec Smart Risk un sondage qui confirme que certaines mauvaises habitudes ont toujours cours chez les plaisanciers.

Cette étude portait principalement sur les noyades reliées au bateau au Canada. Elle démontre que dans près de 40% de ces décès que la présence d'alcool avait été détectée ou soupçonnée et que 23% des victimes avaient un taux d'alcool qui dépassait la limite légale.

Les effets du soleil et des mouvements du bateau peuvent accroître les effets de l'alcool. Pour un plaisancier qui a bu, cela veut dire qu'une simple sortie peut virer à la tragédie. Une grosse vague, un changement soudain de la direction de l'embarcation ou un canot instable peuvent faire qu'une personne se retrouve involontairement dans l'eau.

Ce même sondage et l'étude qui l'accompagne ont également démontré qu'il y a de fortes possibilités que ceux qui sont victimes d'accident sur l'eau ne portent pas de vêtement de flottaison. Pourquoi le feraient-ils? La simple logique veut que l'on ne peut pas avoir le bon sens de porter un vêtement de flottaison en bateau et, en même temps, ne pas en avoir quand il s'agit de consommer de l'alcool!

Un tel portrait n'est pas très rassurant. Par contre, il y a moyen d'y remédier. Ne consommez pas d'alcool quand vous faites du bateau. Prenez un verre une fois que vous êtes revenus sur la terre ferme, au quai ou à la marina. C'est à ce moment que vous pouvez vous installer confortablement pour admirer en paix un magnifique coucher du soleil.